



Caisse des depots , séquestration

Par **satrala**, le **08/09/2013** à **11:54**

bonjour

suite a un litige avec le syndic de la copropriété ; la condition de vente décrétée par le notaire , etait de sequestrer 20 000 euros.

en effet , le syndic pretend que je dois a la copropriete 10 000 euros , mais il ne les reclame pas depuis 2 ans.

il y a eu un jugement suite a un proces , et j'ai payé ce qu'on m'a réclamer (des frais que je n'avais pas a supporter ; bref !)

la question : comment récupérer mes 20 000 euros ?

mon notaire pretend ne rien pouvoir fraire : et que tous les 2 mois il fait un courrier auquel il n'a pas de reponse de la part du syndic .

y a t il prescription au bout de quelques années ? vais-je un jour récupérer cet argent ?

merci de votre aide.